

La sauvegarde des ours dans les Pyrénées

Jérôme Albouy

jeromealbouy@hotmail.fr

Résumé : Depuis la mort de Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne, tombée sous les balles des chasseurs, la survie de l'espèce ursine en France est en danger. L'ours n'est pas seulement un animal sauvage et protégé. Il est aussi l'ennemi de nombreux bergers pyrénéens. Ainsi, l'ours affecte l'homme et certaines activités de montagne.

Le problème divise les Français hésitant entre la sauvegarde du dernier grand carnivore de la métropole et la défense des bergers et du pastoralisme. L'ours est au centre de nombreuses concertations entre bergers, élus locaux, écologistes, chasseurs...

Il s'agit de voir comment les différents acteurs concernés par l'ours appréhendent le sujet par rapport aux décisions de réintroduction d'ours, prises par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Abstract : Since the death of Cannelle, the last french she-bear, killed by the hunters, the bear species is endangered. The bear is not only a wild animal. It's also an enemy of lots of shepherds. Thus, the bear affects human beings and some activities of mountains.

The problem shares Frenchmen, hesitating between the protection of the last great french carnivorous animal and the defence of shepherds and pastoralism. The bear arouses a lot of consultations between shepherds, mayors, ecologists, hunters...

It would be interesting to analyse how the different actors comprehend this problem, considering the decision of the reintroduction of bears, taken by the French minister of Ecology.

Sommaire

I) Le cadre

A) Les Pyrénées

B) L'ours des Pyrénées

II) Les interactions de l'Ours avec l'environnement

A) La cohabitation avec les activités humaines et la faune pyrénéenne

B) Mesures de protection et repeuplement

III) Un enjeu de société

A) Le symbole de l'ours dans les Pyrénées : les enjeux politiques, scientifiques et sociaux

B) Le combat de la protection de la Nature

I) Le cadre

A) Les Pyrénées.

Légende :



Les Pyrénées sont la 2^{ème} chaîne de montagne la plus haute de France. Cette chaîne constitue une frontière sud « naturelle » entre la France et l'Espagne ou l'Andorre. La Chaîne comme on le voit sur la carte, s'étire en effet de l'Océan Atlantique à la Méditerranée, sur 430 km de long. Sa « largeur » varie de 50 à 130 km.

L'économie pyrénéenne repose beaucoup sur l'élevage des ovins (fabrication du fromage, production de laine) et de vaches à viande. La vie pastorale y est restée très active. L'élevage est pratiqué en montagne par les populations valléennes avec un système de transhumance et en suivant des usages d'utilisation collective des pâturages parfois multiséculaires.

Dans le Béarn, où l'activité est orientée vers la production de fromage, les bergers produisent le fromage de brebis des Pyrénées, très valorisant pour l'élevage; dans les Pyrénées centrales, il s'agit d'un élevage pour la viande qui donne lieu à des productions de qualité. A titre indicatif, le cheptel présent sur les Pâturages représentait en 1998, pour les deux vallées d'Aspe et d'Ossau réunies, 2500 bovins et 23000 ovins.

Les Pyrénées sont aussi une grande terre de chasse : chasse à la palombe, au coq de bruyère, au lièvre, au sanglier, à l'isard, au chevreuil. Il y a une multitude de possibilités : en poste, avec son chien, en équipe, en battue ou à l'affût.

Les Pyrénées constituent aussi un grand réservoir de production d'énergie hydroélectrique ce qui permet la fabrication d'aluminium dans la vallée : cette industrie est aujourd'hui en crise.

Le massif présente également beaucoup de forêts, pour la sylviculture.

Les Pyrénées représentent un obstacle naturel pour les échanges commerciaux entre la France et l'Espagne. Il existe 2 grands axes autoroutiers contournant les Pyrénées par le Pays Basque et par le Roussillon. Le Béarn a étoffé son réseau routier en perçant le Tunnel du Somport, situé dans la périphérie occidentale du Parc National des Pyrénées. De même, il y a eu une mise aux normes de la RN 134, d'où un élargissement de la voie.

Enfin, le tourisme vert et surtout d'hiver (ski, thermalisme, randonnées) constituent un revenu non négligeable pour les Pyrénéens. La neige est toujours présente du mois de décembre au mois d'avril, voir plus, pour le plus grand bonheur des millions de skieurs qui viennent sur les pistes pyrénéennes chaque hiver.

Cependant, comme pour le réseau routier, les communes montagnardes doivent modérer leurs projets d'extension des domaines skiables, construction de routes et de remontées mécaniques conformément à ce que requiert le Parc National, qui est voisin de ces communes.

Cette autorité exercée par l'Etat exaspère certains élus qui veulent tenter d'enrayer le départ des jeunes et la désertification (très tenace en Ariège). Certaines communes comme celle de Massat ont perdu 93% de sa population en un peu plus d'un siècle, passant de 10 000 à 700 habitants !

Le Parc National, s'étalant sur 2 départements : Hautes-Pyrénées et Pyrénées Atlantiques. Ce parc est cependant très mince : il s'agit d'une bande irrégulière de 70 km qui ne dépasse pas 4 km de largeur.

Le Parc National des Pyrénées s'articule en deux zones :

➤ la zone centrale (45.705 hectares), quasiment inhabitée, objet d'une protection renforcée : les activités agricoles et commerciales, la circulation automobile, la cueillette, la chasse, l'élevage et le bruit sont strictement réglementés.

➤ la zone périphérique (206.352 hectares, en lisière de la zone centrale).

Elle compte 86 communes et 40.000 habitants.

Certaines communes de montagne de ces 2 départements ont accepté de céder une partie de leur territoire à l'Etat, pensant que le versement de subventions et d'aides seraient une aubaine pour l'économie de la commune, pour la réalisation de leurs travaux. Cependant, ces subventions ont au cours des années nettement diminué. Certains maires de ces communes ont à plusieurs reprises, violé les règles du Parc.

La mission du Parc National selon celui-ci est de :

- Préserver la biodiversité, les paysages et sites
- Accueillir le public pour qu'il profite de ce patrimoine en le respectant
- Concilier protection de la nature et activités économiques
- Contribuer au développement durable des vallées

Sur les 107 espèces de la faune française de mammifères, les Pyrénées en abritent 75 (hermine, blaireau, ours, desman, martre, sanglier, renard...).

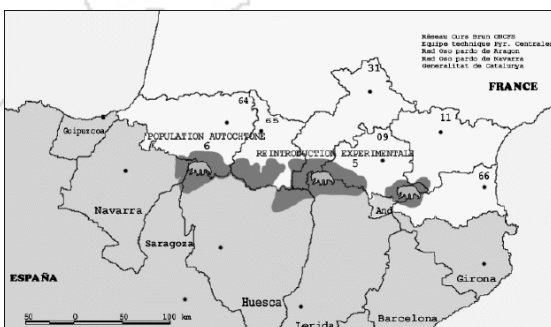
On peut néanmoins se poser les questions suivantes : la protection de la Nature pèse-t-elle face au tourisme ou aux aménagements des stations de ski (routes, pistes, remontées mécaniques) ou autres mesures politiques ayant pour caractère d'empêcher la désertification?

A quoi l'homme est-il prêt à renoncer pour le respect et la tranquillité de l'ours ?

B) L'ours des Pyrénées.

Le Parc a été créé en 1967, mais la première aberration a été que l'ours ne vivait pas sur ces espaces protégés.

Les quelques ours vivant actuellement dans les Pyrénées Françaises se trouvent dans 3 zones distinctes :



- ❖ Le Haut-Béarn comprenant les Vallées d'Aspe et d'Ossau (principal noyau de vie des ours pyrénéen)
- ❖ Le Luchonnais et le Haut-Couseran
- ❖ Les Pyrénées Orientales et l'Aude

L'ours est un animal sauvage : il a tendance à fuir les hommes. Cependant, lorsqu'une femelle est suivie, la femelle peut se révéler dangereuse avec l'intention de protéger son petit.

Les Pyrénées sont la seule région française où vivent encore les ours.

Actuellement, le principal problème est la survie de l'espèce à long terme : il y a seulement 2 femelles. A noter que des ours vivant dans 2 zones distinctes ne pourront jamais se retrouver.

Les forêts sont les principaux habitats des ours. L'ours est parfaitement intégré au fonctionnement du biome forestier.

Il s'est avéré au XX^{ème} siècle que des habitats traditionnels d'ours ont été détruits au profit des Pyrénéens et de la construction de routes. Le dynamitage, le déboisement, le va-et-vient des voitures, le tourisme d'hiver... n'ont pas du tout arrangé l'habitat de l'ours.

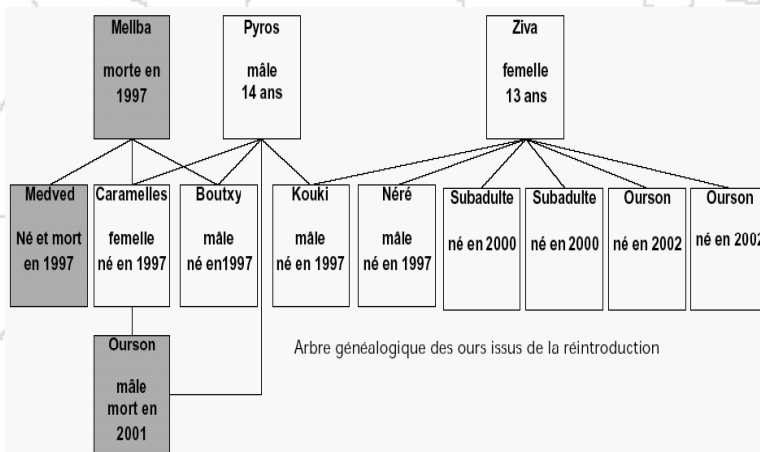
Cependant, les principaux responsables de la disparition des ours sont le poison et le fusil. Selon J.J. Camarra, naturaliste pyrénéen, l'ours est une espèce qui s'accommode relativement bien. Celui-ci justifie toutes les constructions humaines : routes, pistes de ski...

La chasse, la sylviculture ne doivent pas poser de problème pour l'ours. La chasse n'est presque pas plus réglementée dans les Pyrénées qu'ailleurs en France. Seules quelques réserves sont protégées comme les zones de reproduction et les zones où une ourse élève ses progénitures; récemment, le préfet a décidé d'interdire la chasse dans la zone où vit l'ourson de la défunte Cannelle (tuée accidentellement par un chasseur le 1^{er} novembre 2004).

L'ours est un végétarien à 80%. Il n'entre en compétition alimentaire avec aucun autre animal.

La prédation de l'ours s'oriente par facilité vers le cheptel domestique.

Il y cède somme toute très rarement, trop souvent cependant pour que l'homme lui pardonne ses dégâts. Pour cette raison, des bergers ont empoisonné dans les années 60 les ours avec de la strychnine, poison qu'ils achetaient sans difficulté en Espagne. Ce poison s'est avéré beaucoup plus efficace que les battues. Pour faire cela, le berger se privait souvent du remboursement des dommages. La satisfaction morale d'avoir éliminé le responsable avait plus de prix pour lui que la somme dérisoire du remboursement acquise après enquête tatillonne et lenteurs administratives de l'époque.



Il y a environ une quinzaine d'ours dans les Pyrénées. Il s'agit d'une très petite population qui a pourtant bénéficié d'un ajout d'ours slovènes en 1996.

Du point de vue biologique l'expérience de réintroduction est une réussite : les ours réintroduits se sont bien adaptés à leur nouvel environnement. Les Pyrénées sont un milieu qui répond aux exigences biologiques de l'ours slovène.

Néanmoins le statut de l'ours brun sur l'ensemble du massif pyrénéen est encore très précaire et la viabilité de cette population à long terme n'est pas assurée car cette population est éclatée en 3 noyaux.

II) Les interactions de l'Ours avec l'environnement

A) La cohabitation avec les activités humaines

Aujourd'hui dans les Pyrénées, l'ours ne gêne personne si ce n'est le berger et son troupeau, et ce à la fois dans l'exercice de son activité mais aussi moralement. Eux seuls ont des raisons de craindre l'ours, de pâtir de sa présence, de souffrir de ses excès.

Par définition, le pastoralisme est l'utilisation de la vaste étendue des pâturages d'altitude qui représente un capital d'herbe, donc de nourriture pour les ovins et bovins.

Par le jeu d'une coutume ancestrale qu'il est convenu d'appeler la transhumance, vaches et moutons, par centaines et par milliers, quittent les villages et rejoignent dès la fonte des neiges (au printemps) les pâturages d'altitude ou « estives ». Bergers et bêtes vont y séjourner pendant toute la belle saison, parfois jusqu'à l'arrivée des neiges de l'hiver suivant, en automne.

Ainsi, le berger (et ses bêtes) et l'ours se partagent du printemps à l'automne les pâturages d'altitude. Les bergers s'accommodent de cabanes rustiques s'étageant de 1500 m à 2000 m d'altitude où ils passent 3 à 4 mois d'été. La cabane : quelques mètres carrés habitables, juste l'espace voulu pour allumer un feu, fabriquer le fromage et dormir. Tout le reste de la vie se passe dehors, en plein air.

Qui de nos jours accepte encore de rester des semaines, des mois, seul, loin de tout, parfois sans eau chaude même pour se laver, en touchant moins du SMIC et en travaillant plus de 10h par jour? Certains auraient du mal à supporter ne serait-ce qu'un seul jour, une seule nuit d'isolement total. La solitude est le lot du berger.

La montagne, pour le berger est le lieu permanent de son travail, fait de rudesse, de fatigue, de souffrance parfois.

Le confort des cabanes tout à fait rudimentaire, leur isolement quasi total Il existe encore des cabanes de bergers qui sont encore loin d'être équipées de piles photovoltaïques. Ici, le rythme jour-nuit reprend toute sa place.

De même, les sylviculteurs doivent cohabiter avec l'ours. Les forêts pyrénéennes sont constituées essentiellement de hêtres et de sapins ; elles représentent une ressource importante pour leurs maigres budgets, l'équivalent de 20 % du produit des contributions directes. D'après G. Caussimont, l'ours a besoin pour vivre de tranquillité et de grandes surfaces boisées continues avec une nourriture abondante. L'ouverture de routes dans les forêts et la régularisation des peuplements ne sont donc pas compatibles avec sa survie.

Dans le Haut-Béarn, un rapport demandé par les élus et établi par l'ONF fait apparaître une sous-exploitation préoccupante entraînant le vieillissement, la dégénérescence de la forêt et l'appauvrissement de la biodiversité. Accompagner l'exploitation de la forêt de montagne par des méthodes adaptées à ses spécificités devient une urgence en terme de sécurité, de patrimoine, d'environnement et d'économie montagnarde.

Cependant, les bergers sont les professionnels de la montagne les plus exposés au problème de l'ours. Amis, ennemis ou tolérant l'ours, les bergers côtoyant l'animal ne sont jamais indifférents à la cohabitation sur les pâturages d'altitude : la peur, le dépit et aussi le chagrin accompagnent souvent les attaques des troupeaux.

Des associations à caractère naturaliste tels le FIEP (de protection de l'ours, de son biotope et d'aide au pastoralisme) ont voulu réconcilier le berger avec la bête en rendant plus supportable financièrement les dégâts. Cela ne signifie pas pour autant que l'ours ne soit plus considéré comme un ennemi. Mais la situation a légèrement avancé vers un statu quo et cela tant qu'existeront les avantages financiers !

B) Mesures de protection et repeuplement.

Gardes moniteurs, agents du parc sont appelés à effectuer plus de mille constats de dégâts d'ours aux troupeaux. Une brebis vaut pour le prix de sa viande, mais aussi celui des agneaux, du lait, de la laine qu'elle fournira dans les années à venir. Elles n'indemnisent pas non plus les veilles du berger et l'agitation des troupeaux quand l'ours rôde aux alentours, les pertes de temps et de lait consécutives. Qu'il fasse des dégâts ou non, l'ours apporte une gêne indéniable à l'élevage des montagnes .

C'est pourquoi, depuis 25 ans, grâce au FIEP, les bergers bénéficient de nouvelles aides. Ils sont indemnisés d'une prime de dérangement, suscitée par l'attaque d'un ours sur le troupeau et du temps passé à retrouver les cadavres des bêtes victimes (sans lesquelles le berger ne peut être indemnisé).

Les bergers se voient offrir des aides complémentaires très appréciées :

- hélicoptage du matériel et des provisions au moment de la montée aux estives
- aide sur l'amélioration des clôtures électrique pour les troupeaux et les ruchers
- produits chimiques dissuasifs
- liaison radio ou téléphoniques des cabanes menacées (initiative combien rassurante dans l'isolement de la montagne !)
- aide de bergers vacataires employés par le ministère de l'environnement : c'est certainement l'aide la plus appréciée
- les bergers disposent de chiens Patou munis de collier à pointes capables de faire face à l'ours.

Ces nombreuses actions plus ou moins efficaces sont prises pour détourner les ours des brebis et les bergers du recours au poison.

On s'aperçoit que grâce à l'amélioration des aides dont ont toujours bénéficié les jeunes bergers, ceux-ci se montrent plutôt tolérants envers l'ours, à l'opposé des plus expérimentés.

Lorsqu'il attaque un troupeau, l'ours saisit une brebis puis disparaît. Les dégâts sont alors limités à 1 ou 2 bêtes dévorées. Par contre, il peut arriver que l'ours effraye tout le troupeau et nul ne peut alors en prévoir les conséquences. De tels accidents lorsqu'ils arrivent atteignent gravement les bergers dans leur bien et dans leur sensibilité.

Cependant, les attaques des ours semblent actuellement canalisées par les aides proposées aux bergers : en effet, les nouvelles clôtures électriques sont d'une bonne efficacité. Les attaques (impliquant l'ours) provoquent rarement de lourdes pertes dans les troupeaux. Le nombre d'attaques a diminué avec la baisse d'effectifs d'ours. Cependant, les ours ne sont pas les seuls responsables des attaques de troupeaux : les chiens errants peuvent aussi faire beaucoup de dégâts.

L'aide technique ou matérielle proposée aux bergers n'est efficace que si le berger a la volonté de bien faire fonctionner les appareils fournis. En ce qui concerne les bergers opposés à l'ours, on constate que l'aide apporté est inefficace car le berger refuse ces aides techniques ou n'a pas envie d'utiliser les appareils fournis.

A titre purement indicatif, voilà les barèmes 2000 (source : Parc National des Pyrénées). D'une manière générale, le barème est fonction du type d'animal (agneaux, brebis, caprins, bovins, porcins, équins, ruches) et de l'âge de l'animal.



III) Un enjeu de société

A) Le symbole de l'ours dans les Pyrénées : les enjeux politiques, scientifiques et sociaux

Pour illustrer la position des élus politique locaux devant le problème, je cite un passage de la Cause de l'Ours de Claude Dendaletche.

« La question ours demeure pour les élus politiques locaux une formidable tribune qu'ils (les élus pyrénéens) utilisent amplement toujours avec la même idée : récupérer un supplément de pouvoir en contestant les décisions de l'Etat lorsqu'ils pensent qu'elles sont contraires aux intérêts des vallées, en tirant à boulet rouge sur les associations ou toutes autres personnes qu'ils estiment nuisibles. Comme d'autres entités, ils ont pris l'ours en otage, avec un argument imparable : nous sommes élus, nous possédons la légitimité que nous donne cette élection, toute autre opinion que la nôtre n'est pas démocratiquement recevable. (...)

Toute l'astuce consiste pour les élus à user successivement de l'agression verbale forte, généralement sur le thème du développement local entravé par les interdits étatiques ou communautaires. Les vrais destinataires de ces types de discours sont bien entendu les électeurs.»

Les élus sont évidemment jugés par leurs électeurs (dont les professions ou activités sont typiques des communes montagnardes : bergers, agriculteurs, forestiers, apiculteurs, chasseurs...).

Il est intéressant d'évaluer les proportions d'individus.

Chasseurs : 10% Bergers : 2%

De même, les élus savent que la vie à la campagne ou dans une ville de province est ce dont rêve la majorité des Français. Les communes montagnardes sont des paradis pour skieurs et vivent aussi du tourisme vert, des activités typiques citées précédemment. Les tentations des élus sont de créer des espaces skiabiles ou bien de créer des activités, de désenclaver la commune, de freiner la désertification. Aujourd'hui, les élus pyrénéens donnent l'impression aux électeurs de ne pas être satisfaits. Ils se plaignent de ne pas obtenir ce que toutes les autres communes ont. Le fait d'abriter des ours sur leur territoire les pénaliserait. Les infrastructures, les emplois proposés au sein de ces communes de montagne sont insuffisants pour attirer les populations. En effet, l'ours était présent partout en France dans les forêts; les montagnes ont alors constitué des refuges pour les ours restants, même si l'usage du poison ou du fusil a été massif. L'ours a trouvé le salut dans les forêts inaccessibles des Pyrénées.

Le responsable désigné par les élus est l'Etat, à qui les communes ont cédé une partie de leur territoire au Parc National des Pyrénées, en échange de subventions destinées à leur développement.

Les élus des différentes communes de haute montagne se sont regroupés en association : l'IPHB (Institut Patrimonial du Haut-Béarn), afin de peser sur le plan national et de contrer éventuellement l'Etat ou toute voix étrangère comme les écologistes.

Officiellement, l'IPHB expose leur souci de protéger les ours et leur environnement. Cependant, la réalité dément ce discours protectionniste des années 1990. Les maires et élus mènent jusqu'à application leurs projets d'aménagement. L'Etat et le Parc National n'ont pas pu empêcher en territoire ursin, la construction reconnue illégale par le Conseil d'Etat des bâtiments de la station de ski de fond du col du Somport. Cependant, l'Etat, de par des décisions réglementaires comme les décisions de réintroduction d'ours ne laisse pas les communes indifférentes. L'Etat oblige les communes à s'investir, à faire des efforts. D'après J.J. Camarra, il peut en sortir de bonnes choses. L'IPHB, très bien accepté localement est né d'une de ces décisions réglementaires de l'Etat.

Mais, depuis la mort de Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne, on a observé de nombreuses manifestations des populations pyrénéennes réclamant la réintroduction d'ours dans les Pyrénées. Cela témoigne d'un réveil de la population locale, d'une mobilisation à chaque fois que l'on cause un préjudice à l'ours ou que l'espèce est plus menacée.

D'après un sondage IFOP, 2 Pyrénéens sur 3 y sont favorables. Certes, les personnes consultées des 3 départements « pyrénéens » de la région Midi-Pyrénées ne sont pas toutes montagnardes. Par exemple, en Haute-Garonne, 5% de la population habite dans le massif pyrénéen.

Mais, pour François Arcangeli, maire d'Arbas en Haute-Garonne et président de l'ADET, il lui semble normal que « l'ours ne soit pas que l'affaire des pyrénéens ».

Pourtant, le fossé est grand entre éleveurs, montagnards et les citoyens « étrangers des Pyrénées ». Pour les éleveurs, l'ours et sa réintroduction sont le fantasme des citoyens. Les élus pyrénéens, bergers, chasseurs... se plaignent constamment de ne jamais être consultés, de subir les actes réglementaires de l'Etat et du ministre de l'Environnement ou de l'Ecologie.

Dans notre esprit, puisque les ours ont survécu dans les Pyrénées, il faut qu'il y en ait. Sans doute, derrière l'ours, les Français y voient toute une symbolique abstraite (Nature Sauvage menacée) ou concrète (miel, hibernation, sa fourrure de couleur marron, les peluches et dessins animés de l'enfance, le film L'Ours de J.J. Annaud).

Mais, accepterions-nous à leur place d'en avoir, pour le motif que notre habitat satisferait à l'ours ?

B) Le combat de la protection de la Nature

Après la mort de Cannelle, M. Serge Lepeltier, ministre de l'écologie et du développement durable, a fait une tournée dans les Pyrénées où il a rencontré éleveurs, chasseurs, responsables économiques et associations de défense de l'ours. Ce dernier a écrit un texte sur la survie de l'ours dans les Pyrénées

D'ici 2008, le gouvernement français souhaite doubler la population actuelle d'ours. Aujourd'hui, ils sont une quinzaine. D'ici à trois ans, ils seront une trentaine.

On peut ainsi comprendre les réactions de protestation des bergers devant la réintroduction d'ours. Certes, la présence de l'ours dans les Pyrénées a finalement permis aux bergers de se munir de procédés de défense contre les ours mais aussi contre d'autres prédateurs tels que les chiens errants.

Mais le fait de décider d'une réintroduction : doubler la population d'ours n'est bien sûr pas du goût des bergers car les attaques dues à l'ours vont certainement doubler. Beaucoup veulent leur disparition.

Cependant, dans le cœur de la plupart des bergers pyrénéens natifs de la région, l'ours fait partie du patrimoine et ne doit pas disparaître. Dans l'imaginaire des Français, une forêt à ours sera toujours plus belle qu'une forêt sans ours.

Quand les populations européennes exhortent les pays d'Afrique à protéger les éléphants ou la Chine à veiller aux pandas, on est en droit de penser que la France a l'obligation morale de préserver ses ours, le dernier grand carnivore de la métropole.

D'après Gilbert Simon, ancien membre du ministère de l'environnement, « l'ours sera présent au vingt et unième siècle dans les Pyrénées et peut-être dans les Alpes parce que l'homme l'aura voulu. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir, chacun dans nos sphères de compétence ou d'influence, pour qu'il s'agisse au moins en partie des libres descendants de nos ours actuels ». En clair, si on veut qu'il y ait des ours, on peut en remettre. Cette idée est partagée par les services techniques de l'ONC, par certains membres du Parc National des Pyrénées, par des scientifiques et associatifs. Pour ces derniers, la principale justification de la continuation de la présence de l'ours est exprimée ainsi : tant qu'il y a des ours on a un levier d'intervention possible pour protéger certains territoires. Sinon, on ne pourra plus s'opposer à certains aménagements.

Le gouvernement voit dans le problème de l'ours une espèce en voie de disparition, qu'il faut préserver au nom de la biodiversité ; l'honneur de la France y est en jeu au niveau international. L'Etat a le devoir et prend ses responsabilités pour protéger l'espèce. Mais, on peut reprocher ses prises de décision sans la concertation des Pyrénéens (élus, bergers, écologistes...).



On peut se demander aussi ce qu'a été l'impact du percement du tunnel du Somport. N'aurait-il pas été préférable de privilégier la liaison ferroviaire entre Pau et Canfranc à ce tunnel ? Les trains de marchandises n'auraient-ils pu se substituer aux camions ?

En ce qui concerne la RN 134 du Col du Somport, elle a été élargie pour être mise aux normes de sécurité.

L'ours ne doit pas être une contrainte économique : c'est le crédo de tous les Pyrénéens ; comme nous l'a indiqué M. Camarra.

Le tunnel du Somport, la RN 134 devaient être des réalisations destinées à dynamiser l'économie, à freiner la désertification, à augmenter la population. Certes, ces aménagements ont amélioré les relations commerciales Franco-Espagnoles. Désormais, les camions empruntent le tunnel d'où un gain de temps. Mais, on ne peut pas se prononcer pour le reste.

La présence de l'ours permet de valoriser les Pyrénées et ses produits. Il existe de nombreux labels pour des produits de bouche (miel, confiture, fromage) qui sont des atouts pour les bergers, apiculteurs, paysans. D'autres projets pourraient prochainement valoriser également les forestiers.

L'ours est créateur d'activités : il existe des aides-bergers employés du Ministère de l'Environnement qui viennent aider les bergers en cas de situation difficile.

L'ours crée du tourisme. Il existe des programmes signés avec des accompagnateurs, restaurateurs. Beaucoup de randonneurs sont curieux de la faune, notamment les enfants. Beaucoup se prêtent au jeu de randonnée en forêt ne serait-ce pour trouver des indices de présence de l'ours.

D'après un grand spécialiste américain, la solution du problème de l'ours passe par la résolution du problème des hommes, à 60%.

On peut alors déplorer que le ministre n'ait pas tenu compte des résultats des concertations au sein de l'IPHB. Ceux-ci acceptaient la réintroduction de 2 ourses pour le Béarn, comme l'indiquait Jean Lassalle dans sa lettre au Président de la République.

Depuis 1994, l'IPHB traite de manière dynamique le problème de l'ours en réunissant autour de la table élus, bergers, écologistes et chasseurs. L'IPHB a été inspiré d'un audit de M. Henry Ollagnon et du concept de gestion patrimoniale.

Le président de l'IPHB était parvenu à pacifier les vallées d'Aspe et d'Ossau. Les bergers et les écologistes avaient enfin trouvé des accords : 2 ourses femelles et 4 pistes pastorales et forestières. Cependant, ce système de gestion ne fait que responsabiliser les chasseurs. Que prévoit le droit pour les cas de rencontre entre chasseur et ours dans des zones non réglementées ?

La décision du ministre est trop brusque pour les bergers, les élus : le ministre aurait dû commencer par l'annonce de réintroduction de 2 ours dans le Béarn. Il aurait alors fait preuve de sagesse, de réalisme et de patience. En fonction du nombre de naissances, on aurait statué sur d'éventuels nouveaux lâchers d'ours. Au lieu de cela, le ministre s'est mis à dos la plupart des bergers et l'IPHB. Le ministre assumera seul avec les écologistes, ses mesures. Seules les modalités de réintroduction font l'objet de concertations : il s'agit que les lâchers se déroulent bien, dans des sites bien choisis...

Conclusion

Ainsi, on peut être optimiste sur la présence de l'ours dans les Pyrénées au XXI ème siècle. Les ours importés slovènes se sont bien intégrés : il est donc possible de réintroduire des ours dans les Pyrénées. De même, les ours (végétarien à 80%) semblent mieux acceptés par la population que ne l'est le loup dans les Alpes (carnivore à 100%). Cependant, on peut regretter l'absence de concertation au niveau des réintroductions entre l'Etat et les élus pyrénéens, bergers...

Une réflexion devra s'opérer sur les pouvoirs à déléguer aux élus locaux sur un problème aussi sensible que l'ours. L'Etat ne semble pas faire confiance à l'IPHB, c'est pourquoi elle semble dicter des règles dans son coin.

Enfin, on constate un véritable soutien des Français et des Pyrénéens pour la cause des ours. En ce qui concerne les bergers, on s'aperçoit qu'il existe de nombreuses aides en cas d'attaques d'ours. Mais la cohabitation pacifique des bergers avec les ours s'est dégradée depuis l'annonce des prochaines réintroductions. La disparition de l'ours révèle, outre les dangers de l'exploitation abusive de la nature, d'un problème de gestion, de compréhension entre les échelons local et national. Une des solutions pour pacifier les vallées pyrénéennes est de considérer l'ours comme un élément qui valorise le système et le travail des éléments du système.